

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP -Tunisian Prudence Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP -TPF arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TPF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de FCP -TPF et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables. Nous n'avons pas relevé de défaillances majeures lors de l'examen des procédures de contrôle interne.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception des points suivants :

2.1 Au cours de la période audité, l'actif net de FCP TPF a été employé dans actions de sociétés cotées à un niveau qui ne respecte pas les taux d'emploi exigés de 15% à 20% d'emploi de l'actif net prévu par l'article 2 du règlement intérieur. Au 31 Décembre 2014, ce taux d'emploi est de 20,952%.

2.2 La proportion de l'actif net employée en titres OPCVM s'élève au 31 décembre 2014 à 5,119 % et a de ce fait dépassé le seuil fixé par la réglementation en vigueur soit 5%.

2.3 L'actif du FCP TPF a été employé en titres émis ou garantis par un même émetteur à un niveau supérieur au taux de 10% prévu par la réglementation en vigueur. En effet, au 31 Décembre 2014, ce taux d'emploi est de 10,667% par rapport à l'actif du fonds pour l'emprunt obligataire EO ATL 2013.

Tunis, le 15 juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes :

Fares BEN ABDALLAH

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
AC1 Portefeuille-titres	5-1	2 057 202	2 311 284
a- Actions et droits rattachés		548 412	636 534
		133	
b- Titres OPCVM		988	145 056
c- Obligations et valeurs assimilées		1 374 802	1 529 693
AC2 Placements monétaires et disponibilités	5-2	569 907	754 935
a- Placements monétaires		551 086	649 908
b- Disponibilités		18 821	105 027
AC3 Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		2 627 108	3 066 220
PASSIF			
PA1 Opérateurs créditeurs	5-3	9 696	10 641
PA2 Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		9 696	10 641
ACTIF NET			
CP1 Capital	5-4	2 535 467	2 974 546
CP2 Sommes distribuables		81 945	81 032
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		22	8
b- Sommes distribuables de l'exercice		81 923	81 024
ACTIF NET		2 617 412	3 055 578
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 627 108	3 066 220

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2014	31/12/2013
PR1- Revenus du portefeuille-titres	5-5	95 328	103 945
a-Dividendes		20 829	18 169
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		74 499	85 776
PR2- Revenus des placements monétaires	5-6	32 098	20 226
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		127 425	124 171
CH1- Charges de gestion des placements	5-7	(27 960)	(30 766)
REVENU NET DES PLACEMENTS		99 465	93 405
CH2- Autres charges	5-8	(11 890)	(11 905)
RESULTAT D'EXPLOITATION		87 575	81 500
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 652)	(476)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		81 923	81 024
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 652	476
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		460	20 045
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		13 853	(30 964)
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		101 888	70 581

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2014

Désignation	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	101 888	70 581
a- Résultat d'exploitation	87 575	81 500
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	460	20 045
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	13 853	(30 964)
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2 Distributions de dividendes	(81 010)	(49 080)
AN3 Transactions sur le capital	(459 044)	(25 091)
a- Souscriptions		
- Capital	1 214 800	1 218 500
- Régularisation des sommes non distribuables	(76 416)	(58 831)
- Régularisation des sommes distribuables	22 763	15 952
- Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
- Capital	(1 692 400)	(1 242 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	100 624	57 715
- Régularisation des sommes distribuables	(28 415)	(16 427)
- Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	(438 167)	(3 591)
AN4 Actif net		
a- - En début d'exercice	3 055 578	3 059 169
b- - En fin d'exercice	2 617 411	3 055 578
AN5 Nombre de parts		
a- - En début d'exercice	31 532	31 767
b- - En fin d'exercice	26 756	31 532
Valeur liquidative	97,825	96,904
AN6 Taux de rendement	3,60%	2,23%

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- REGIME FISCAL

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « Tunisian Prudence Fund » sont régis par les dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

3- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

4.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à 2 057 202 et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions et droits rattachés		639 267	548 412	20.952%
ADWYA	4 800	34 506	39 230	1.499%
AETECH	2 500	16 341	6 858	0.262%
ARTES	20 000	163 782	160 020	6.114%
CARTHAGE CEMENT	32 664	101 424	79 276	3.029%
HANNIBAL LEASE	13 425	127 538	103 641	3.960%
HEXABYTE	2 261	20 219	20 935	0.800%
LANDOR	6 500	67 060	34 970	1.336%
SOTUMAG	29 466	61 481	52 420	2.003%
CELLCOM	6 270	46 915	51 063	1.951%
Obligations et valeurs assimilées		1 338 736	1 374 802	52.525%
BTA 7% 02-15	480	500 736	504 963	19.292%
EO ATL 2013-1 6,25% 7 ans	2 700	270 000	280 221	10.706%
EO CIL 2012-2 6,5% 5 ans	3 000	240 000	250 702	9.578%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5 ans	1 000	80 000	83 448	3.188%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5 ans	1 800	144 000	150 207	5.739%
EO UNIFACTOR 2013 7% 5 ans	1 300	104 000	105 261	4.022%
Titres OPCVM		134 558	133 988	5.119%
Sicav Trésor	471	48 268	48 511	1.853%
FCP UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000	9 960	0.381%
FCP VIVEO Nouvelles introduites	643	76 290	75 517	2.885%
TOTAL		2 112 561	2 057 202	78.597%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>+/- values latentes</u>	Valeur au 31 décembre	<u>+/- values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	2 361 773	61 324	(111 813)	2 311 284	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	117 665			117 665	
Bons de trésor assimilables	0			0	
Obligations de sociétés	0			0	
Titres OPCVM	123 066			123 066	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	(206 641)			(206 641)	15 768
Obligations de sociétés	(142 000)			(142 000)	
Bons de trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	(141 301)			(141 301)	(1 916)
<u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions cotées			854	854	
Bons de trésor assimilables			(7 561)	(7 561)	
Titres OPCVM			7 167	7 167	
<u>Variation des intérêts courus</u>		(5 331)		(5 331)	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	2 112 561	55 994	(111 353)	2 057 202	13 853

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Placements monétaires		551 086	649 908
Disponibilités		18 821	105 027
TOTAL	(1)	<u>569 907</u>	<u>754 935</u>

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2014 à 569 907 DT, se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Placements monétaires		546 145	551 086	21.055%
Billet de trésorerie		346 145	349 398	13.349%
MODERN LEASING 05-01-15	1	246 609	249 847	9.546%
HANNIBAL LEASE 30-01-15	1	99 536	99 551	3.803%
Compte à terme		200 000	201 688	7.706%
CT STUSID 05-02-2015	200	200 000	201 688	7.706%
Disponibilités		18 821	18 821	0.719%
Banque		18 821	18 821	0.719%
Banque		8 147	8 147	0.311%
Sommes à l'encaissement		10 674	10 674	0.408%
TOTAL		564 966	569 907	21.774%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	8 905	9 739
Compte du Dépositaire (BIAT)	791	902
	<u>9 696</u>	<u>10 641</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération de gestion	5 931	6 765
Charges administratives	2 974	2 974
	<u>8 905</u>	<u>9 739</u>

Note 5-4 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2013	2 974 546
Montant	2 974 546
Nombre de parts émises	31 532
Nombre de copropriétaires	08
Souscriptions réalisées	1 214 800
Montant en nominal	1 214 800
Nombre de parts émises	12 148
Nombre de copropriétaires nouveaux	11
Rachats effectués	1 692 400
Montant en nominal	1 692 400
Nombre de parts émises	16 924
Nombre de copropriétaires sortants	8
Autres mouvements	38 521
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 853
Régularisation des sommes non distribuables	24 208
Droits de sortie	0
Frais de négociation de titres	0
Capital au 31/12/2014	2 535 467
Montant	2 535 467
Nombre de parts	26 756
Nombre de copropriétaires	11

Note 5-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des actions	19 372	17 903
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	74 499	85 776
Revenus des titres OPCVM	1 456	266
TOTAL	95 328	103 945

Note 5-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2014	31/12/2013
Revenus de certificats de dépôt	-	2 923
Revenus des billets de trésorerie	16 920	12 565
Revenus du compte de dépôt	15 177	4 737
TOTAL	32 098	20 226

Note 5-7 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	24 671	27 146
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 289	3 620
TOTAL	<u>27 960</u>	<u>30 766</u>

Note 5-8 : Autres charges

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Frais Administratifs	11 800	11 800
Autres charges	90	105
TOTAL	<u>11 890</u>	<u>11 905</u>

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**6.1- Données par part et ratios pertinents**

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Données par part			
Revenus des placements	4,762	3,938	4,643
Charges de gestion des placements	(1,045)	(0,976)	(1,287)
Revenus net des placements	3,717	2,962	3,356
Autres charges	(0,444)	(0,377)	(0,374)
Résultat d'exploitation (1)	3,273	2,585	2,982
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,211)	(0,015)	(1,437)
Sommes distribuables de l'exercice	3,062	2,570	1,545
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,017	0,636	(4,151)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,518	(0,982)	(1,104)
Frais de négociation de titres	0	0,000	(0,047)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,535	(0,346)	(5,302)
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	3,808	2,238	(2,320)
Droits de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,535	(0,346)	(5,302)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,107)	(0,075)	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	0,428	(0,421)	(5,245)
Distribution de dividendes	2,569	1,545	-
Valeur liquidative	97,825	96,904	96,300

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,07%	1,00%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,46%	0,39%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,14%	2,64%	1,60%

6.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCP TPF prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année, calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

La charge de la période s'élève à 36 471 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Commission de gestion	24 671	27 146
Frais administratifs	11 800	11 800
	<u>36 471</u>	<u>38 946</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le FCP TPF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculée sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.
La charge de la période s'élève à 3 289 DT TTC.